

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 mars 2016

Étaient présents : Messieurs TROCMEZ Gérard, HOCHARD Christian, PONSART Patrick (arrivé à 19h30), DELOY Laurent, CHAUNUT Jean-Yves, BACARISSE Benjamin, MARTIN Daniel, ARIZZI Bruno, Madame RASSELET Marie.
Absents excusés : BACARISSE Philippe.

L'an deux mil seize, le deux mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Germigny, sous la Présidence du Maire, Gérard TROCMEZ.
La séance est ouverte à 18h40.

Devis travaux de maçonnerie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de faire quelques travaux de maçonnerie dans la commune. Un devis d'un montant de 4844.98€ TTC a été demandé à l'entreprise Seghezzi.
Le conseil municipal,

Accepte le devis,
Décide pour 2016 la réalisation de ces travaux.

PLU : nouvelles remarques du Sous-préfet et décision modificative

Monsieur le Maire lit la lettre de la DDT reçue le 4 février appelant quelques observations. M Trocmez informe que le nécessaire sera fait pour répondre aux remarques et rappelle que le PLU est exécutoire depuis le 4 décembre 2015.
Une décision modificative était prévue pour compléter le budget du PLU, toutefois, le budget 2016 étant voté très prochainement, les sommes nécessaires seront inscrites sur celui-ci.

Demande d'inscription au monument aux morts

La mairie a reçu une lettre de M. Camus demandant l'inscription du nom de son père sur le monument aux morts de la commune. En effet, Monsieur François CAMUS est « mort pour la France » le 14 septembre 1949 durant la guerre d'Indochine. Il était domicilié dans la commune à cette date. La loi n°2012-273 du 28 février 2012 précise dans son article 2 que lorsque la mention « Mort pour la France » a été portée sur son acte de décès, l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument est obligatoire.
Le conseil municipal,

Accepte la demande,
Décide pour 2016 que le nom de M. CAMUS François soit porté sur le monument.
La haie sera enlevée afin de dégager le monument et sera remplacée par de petites fleurs.

Travaux du cimetière (devis et demande de subvention)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet relatif aux travaux du cimetière
Le montant de l'ensemble des travaux s'élève à 13 905 € HT soit 16 686 € TTC.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée au titre de la réserve parlementaire et par les fonds libres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Adopte le projet présent en ce qui concerne les dispositions techniques et l'estimation,

Décide pour 2016 la réalisation de ces travaux,

Approuve le financement présenté par le Maire.

Questions diverses :

Dépôts sauvages :

Afin d'éliminer les dépôts sauvage, M. Trocmez propose de bruler le bois, de commander une benne pour éliminer les autres déchets et d'acheter un panneau d'interdiction.

Cloche de l'église :

Un dysfonctionnement des sonneries de la cloche de l'église a été remarqué, l'entreprise chargée de la maintenance sera contactée pour régler le problème.

L'école de Rosnay :

Le Président, M. Caravella a annoncé sa démission, mais M. Le Sous-Préfet lui a demandé de poursuivre jusqu'à ce que la compétence soit reprise par la communauté de communes, ce qu'il a accepté.

L'ordre du jour étant épuisé, plus de questions, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,

TROCMEZ Gérard.